

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 AVRIL 2021

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales)

Présidence : Monsieur DAMERGY Sami

Présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Monsieur ROBISE, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame SEBAYASHI, Madame BEN CHATER, Monsieur DRENEUC, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Madame GENEIX, Madame GICQUEL, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN et Monsieur NAUTH.

Absents excusés :

Monsieur COGONI donne son pouvoir à Monsieur DAMERGY
Monsieur BENHACOUN remet son pouvoir à Madame GOUJU
Madame HOU PLOUVIEZ donne son pouvoir à Madame PEULVAST BERGEAL
Monsieur LE CAM donne son pouvoir à Monsieur LOUALI
Monsieur CHIODELLI donne son pouvoir à Madame EL ASRI
Monsieur ENNOUNI donne son pouvoir à Monsieur DRENEUC
Madame JEULAND donne son pouvoir à Monsieur KOSSOKO
Madame SABINO donne son pouvoir à Madame DIOP

Absents : Madame LE CORRE

Décide à l'unanimité de tenir le Conseil Municipal à huis clos élargi.

Secrétaire : Madame IHIA Aicha

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 43
--

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Réf : 2021/IV/38

OBJET : Convention de partenariat quadripartite

Article 1^{er} : Décide à l'unanimité de s'engager dans une convention de partenariat quadripartite pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 21 avril 2021.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

- Réf : 2021/IV/39

OBJET : Charte de la vie associative de Mantes-la-Ville

Article 1^{er} : Décide avec 30 voix pour et 4 abstentions (Mme GENEIX, Mme GICQUEL, M.MORIN, M.NAUTH) d'approuver la charte associative entre la ville et les associations.

Article 2 : De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Réf : 2021/IV/40

OBJET : Attribution des subventions aux associations et établissements publics Exercice Budgétaire 2021

Article 1^{er} : Décide avec 28 voix POUR, ne prennent pas part au vote Monsieur LE CAM représenté par M.LOUALI, Mme JEULAND représenté par M.KOSSOKO, Mme MOUMMAD, Mme SEBAYASHI pour leurs associations respectives et 6 CONTRE (Mme GENEIX, Mme GICQUEL, M. MORIN, M.NAUTH, M.FLEURY, M.LAROCHE)

- Associations : 458 512 €

Associations	subvention 2021
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE MLV	2 000€
ASSOCIATION VILLA'JOIE	20 500€
AU CŒUR DE LA FRATERNITÉ	4 500€
AEC AMICALE DES EMPLOYÉS COMMUNAUX	1 000€
AMBITION ET DETERMINATION NOUVELLES (ADN)	3 000€
A CHACUN SON CIRQUE	3 500€
ARTS MANTEVILLOIS	700€

Association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance ANACR	300€
Association Républicaine des Anciens combattants et victimes de guerre ARAC	100€
Association Sportive et Culturelle du Domaine de La Vallée	550€
AUTHENTIK 78	10 000€
BOLLY DREAMERS	6 000€
BLUES SUR SEINE	10 000€
C A M V	122 500€
CENTRE YVELINES MÉDIATION	1 000€
CHAT'S GABONDS	2 500€
CLUB DE L'AMITIÉ	4 500€
COLLÈGE LES PLAISANCES	500€
COMITÉ DE JUMELAGE Mantes / Neunkirchen	2 000€
CROSS FIT BOXING CLUB 78	4 000€
CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS	600€
DÉLOS APEI 78 (L'ENVOL)	2 000€
DOM'VILL	3 000€
ECOLE DES 4 Z'ARTS	35 000€
ECOLE ET CULTURE France	5 000€
ENSEMBLE ORCHESTRAL DE MLV	18 000€
ET CAETERA	2 000€
FC MANTOIS 78	100 000€
FITNESS BOXING INSTRUCTION KLUB	1 500€
FNACA	400€
FOR A BETTER DREAM	5 000€
FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS	500€
LA GARDERELLE	2 000€

LA MANDRAGORE EQUALIS	300€
LA TOILE	6 000€
LE CALAME (AL-QALAM)	3 500€
LE GOUJON MANTAIS	800€
LES DYNAMIQUES	2 500€
LES RESTAURANTS DU CŒUR	3 500€
LA VOIX DE KABA	1 000€
M CONNECT	6 000€
1 euro pour SOBRE	1 500€
Made in MLV	1 000€
LOISIRS ET SOLIDARITÉ DES RETRAITÉS	2 000€
MANTES EVENT	3 500€
MANTES LA VILLE ARTISANAT	350 €
MANTES LA VILLE FC	2 000€
MÉMOIRE D'AINCOURT	200€
PHOTO PASSION	1 000€
RELAIS CITOYEN DE MLV	3 500€
SECOURS CATHOLIQUE	1 500€
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	2 000€
SERVIL	3 000€
SI T'ES JEUNE	1 000€
THÉÂTRE AUX ÉCLATS CRÉATION anciennement VAUCOULEURS THEATRE	2 000€
TOUS AU CINÉ !	800€
U.N.A.F.A.M	200€
UNISSONS NOS FORCES	2 500€
UNITÉ LOCALE DE MANTES CROIX ROUGE FRANÇAISE	1 000€
URBAN MÉDIATION	6 000€

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS SECTION DU MANTOIS	200€
USEP ÉCOLE ARMAND GAILLARD	400€
USEP Ecole Maternelle LES ALLIERS DE CHAVANNES	500€
USEP JEAN JAURES	1 000€
VALENTIN HAUY	250€
M'LAVIE	1 000€
JEUNE SANS FRONTIERE	2 000€
VISITE DES MALADES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS (VMEH 78)	100€
ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES	3 133€
ECOLE ELEMENTAIRE A. GAILLARD	1 993€
ECOLE ELEMENTAIRE GUY DE MAUPASSANT EX BROUETS	2 420€
ECOLE ELEMENTAIRE MERISIERS	2 990€
ECOLE ELEMENTAIRE HAUTS VILLIERS	854€
ECOLE ELEMENTAIRE SABLONNIERE	1 424€
ECOLE PRIMAIRE MAUPOMET	712€
ECOLE MATERNELLE ALLIERS DE CHAVANNES	1 424€
ECOLE MATERNELLE A. GAILLARD	997€
ECOLE MATERNELLE GUY DE MAUPASSANT EX BROUETS	1 424€
ECOLE MATERNELLE MERISIERS	997€
ECOLE MATERNELLE PLAISANCES	570€
ECOLE MATERNELLE HAUTS VILLIERS	427€
ECOLE MATERNELLE SABLONNIERE	427€

ECOLE MATERNELLE COUTURES	470€
---------------------------	------

- CCAS : 257 200 €

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir entre la ville et les associations et leurs éventuels avenants.

Article 3 : De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

- Entend la réponse de Monsieur le Maire à la question de Monsieur NAUTH concernant la campagne politique sur la mise en place d'un centre d'appels téléphoniques au Palais Majorelle le 28 juin 2020.
- **Approbation à l'unanimité** du procès verbal de la séance du Conseil municipal du 30 mars 2021.
- Entend le compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CLOTURE DE LA SEANCE A 20 HEURES 00

Fait à Mantes-la-Ville, le 21 avril 2021

**Le Maire,
Sami DAMERGY**

